

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE ROBIAC – ROCHESSADOULE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°25-2023

Séance du 14 Avril 2023

Date Convocation : 22/03/2023

Date Affichage : 22 /03/2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 08

Nombre de procurations : 03

Nombre de voix exprimées : 11

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à dix-huit heures , le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoules, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire.

Présents : Mr CHALVIDAN Henri, Maire, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme PELATAN Nicole, Adjoint, M. CONTANDRIOPOULOS Yves, M. GONNET Thierry, Mme THOMASSET Marie-Christine, Mme MILLET Cécile, Mme AGRA Régine.

Absents ayant donné procuration : Mme LEZE Christine à Mme MILLET Cécile, Mme ADAM Agnès à M. GONNET Thierry, M. PERCETTI Jérôme à Mme PELATAN Nicole.

Absents excusés : M. PONTET Jean-Luc

Secrétaire de séance : Mme PELATAN Nicole

Objet de la délibération : TARIFS MUNICIPAUX POUR 2023

SERVICE ASSAINISSEMENT :

Branchement : constructions neuves 2 200 € ht
Constructions existantes 1 200 € ht
Abonnement 50.00 € ht /an
Prix du m3 eau assainie : 1.00 € ht

LOCATION DES SALLES ET MATERIEL :

Salle du Moulin

Résidents de la commune : 125 € + 350 € caution +80€ caution Ménage*

Résidents hors commune : 410 € + 350 € caution + 80 € Caution Ménage

Salle P.P Courtial

Résidents de la commune : 155.00 € + 350 € caution +80€ caution Ménage*

Résidents hors commune : 440.00 € + 350 € caution + 80 € Caution Ménage

A PARTIR 3^{ème} LOCATION TARIF NON RESIDENTS APPLIQUES

Salles annexes Maison du Village au Buis

Location salle anniversaire mercredi : 51.00 € + 350 € caution 80€ ménage
Et divers

Associations non locales : 3.00€ de l'heure

LOTOS

Accusé de réception en préfecture
030-213002165-20230414-DELIB252023-DE
Reçu le 18/04/2023

Associations locales : **gratuit 350 € caution + 20 € Participation aux frais éclairage et chauffage**
Associations non locales : 30 € / l'heure + 500 € caution

DIVERS

Locations bancs (2), table (1) : 4.00 € week-end famille
Autres occasions Durée : 4,00 € par jour

Cimetières : Plus de vente concession perpétuelle

Vente concession de 15 ans : 55.00 €/m2
Vente concession de 30 ans : 87.00 €/m2
Vente concession de 50 ans : 220.00 €/m2

Colombarium

Trentenaire : 315.00 €
Cinquantenaire : 530.00 €
Dépositaire de 1 à 6 mois ou fraction de mois : 20.00 €/mois
Du 7^{ème} mois au 12^{ème} mois : 40.00 €/mois

PHOTOCOPIES

Format A3 en noir et blanc : 0.30 € en RV 0.60€
Format A3 couleur : 0.50 € en RV 1.00€
Format A4 noir et blanc : 0.20 € en RV 0.40€
Format A4 couleur : 0.30 € en RV 0.60€

Droits de places

Droit d'étalage : 2 € le mètre linéaire la ½ journée
Fleuristes : 15 € /par jour

Le Maire,
M. Henri CHALVIDAN



La Secrétaire,
Mme Nicole PELATAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication le

Accusé de réception en préfecture
030-213002165-20230414-DELIB252023-DE
Reçu le 18/04/2023